



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI**

L'an deux mille vingt et un,

Le 17 février à 19h00

Le Conseil municipal légalement convoqué le 11 février s'est réuni, salle Jules Fromont, sous la présidence de M. Bernard GOULOIS, Maire

Membres élus du 15 mars 2020

Conseil Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)

M. GOULOIS Bernard, Maire – **Mme SANCHEZ** Caroline, 1^{er} Adjoint – **M. GOEMINNE** Thierry, 2^{ème} Adjoint – **Mme JUDE** Elisabeth, 3^{ème} Adjoint – **M. WOSKALO** Christophe, 4^{ème} Adjoint – **Mme KRZYKALA** Peggy, 5^{ème} Adjoint – **M. GUENEZ** Frédéric, 6^{ème} Adjoint – **Mme BOCQUILLION** Nathalie, 7^{ème} Adjoint – **M. SAMAIN** Etienne, 8^{ème} Adjoint – **M. POL** Christian – **M. WATTIAUX** Bernard – **M. BLASSEL** Serge – **Mme HOGUET** Marie-José – **Mme AUBERT** Emmanuelle – **M. DOUTRELANT** Christophe – **Mme OBAA ABENA** Rose – **Mme BONHOMME** Thérèse – **M. BELFER** Alain – **M. ROBILLIART** Frédéric – **Mme HAMEG** Sylvie – **Mme DULIEU** Nadège – **M. BRILLON VERDIER** Olivier – **M. BRICOUT** Nicolas – **M. WILLEMOT** Xavier – **Mme HUREZ-BEAUCHAMPS** Caroline – **Mme DUEZ** Juliette – **Mme BONNEAU** Aurore – **Mme DELPIERRE** Marie-Claire – **M. CZUPRYNA** Yaël, conseillers municipaux.

Membres excusés : **Mme HOGUET** Marie-José - **M. BRICOUT** Nicolas - **M. CZUPRYNA** Yaël
- **Mme BONNEAU** Aurore (jusqu'à 20h)

Membres excusés et représentés :

Membres absents : **Mme OBAA ABENA** Rose

Secrétaire de séance : **Mme KRZYKALA** Peggy

2021-01-08

Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan local d'urbanisme a été approuvé le 20 juin 2007, modifié les 16 décembre 2009 et 24 octobre 2012, révisé le 18 février 2015 et mis à jour le 1^{er} mars 2017 révisé et modifié le 14 octobre 2020. Compte-tenu des besoins du territoire et des évolutions des projets portés par la Municipalité et de l'émergence de nouvelles problématiques notamment relatives aux clôtures, une modification du plan local d'urbanisme est nécessaire. La procédure de modification permettra notamment un nouvel examen des orientations d'aménagement existantes et notamment l'OAP n°2 Îlot Douai-République dont certaines modifications permettront la réalisation du projet d'aménagement Îlot Douai-République. Une modification du plan de zonage apparaît nécessaire pour classer des logements vendus par la commune actuellement en zone UL en zone UA. Enfin, le règlement du PLU sera réexaminé pour des corrections mineures notamment en matière de clôtures.

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme aurait un intérêt évident pour une bonne gestion du développement communal.

Considérant que cette modification n'a pas pour objet de changer les orientations du Plan d'Aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection en raison d'un risque de

nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances,

Considérant en conséquence que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision mais entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme et accessibilité et sécurité des bâtiments, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser le maire à prescrire la modification du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal ;

4. De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification technique du plan local d'urbanisme ; Les dépenses afférentes seront inscrites au budget de l'exercice considéré (chapitre 011 compte 6226) ;

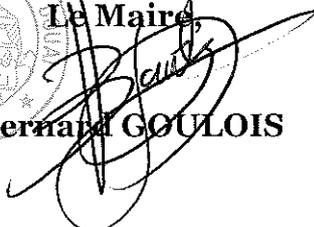
5. De solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la modification du plan local d'urbanisme ;

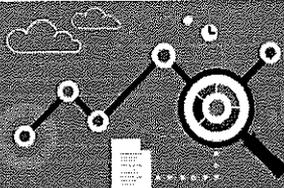
6. Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

La présente délibération sera notifiée :

- à monsieur le Préfet ;
- à monsieur le Président du conseil régional ;
- à monsieur le Président du conseil Départemental du Nord ;
- à monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie ;
- à monsieur le Président de la chambre des métiers ;
- à monsieur le Président de la chambre d'agriculture ;
- à monsieur le Président de Douaisis Agglo (compétent en matière de programme local de l'habitat) ;
- à monsieur le Président du SCOT grand Douaisis ;
- à monsieur le Président du syndicat mixte des transports du Douaisis ;
- copie sera adressée aux Maires des communes limitrophes.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bernard GOULOIS



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Lambres-lez-Douai

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2021_01_14
Date de la décision :	2021-02-17 00:00:00+01
Objet :	Procédure de modification du PLU
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d'urbanisme
Identifiant unique :	059-215903295-20210217-DEL_2021_01_14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215903295-20210217-DEL_2021_01_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	862
Nom original :		
08_Proc_dure de modification du PLU.pdf	application/pdf	103433
Nom métier :		
99_DE-059-215903295-20210217-DEL_2021_01_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	103433

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 février 2021 à 10h27min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 février 2021 à 10h27min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 février 2021 à 10h27min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 février 2021 à 10h28min38s	Reçu par le MI le 2021-02-26